



L'IGN EN 2018 MISSIONS ET ACTIVITÉS

Décret nº 2011-1371 modifié, du 27 octobre 2011 relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN)



L'IGN – IDENTITÉ (ARTICLE 1^{ER})

- Établissement public à caractère administratif
- Double tutelle du ministre chargé du développement durable et du ministre chargé des forêts
- Siège social à Saint-Mandé (Val-de-Marne)



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

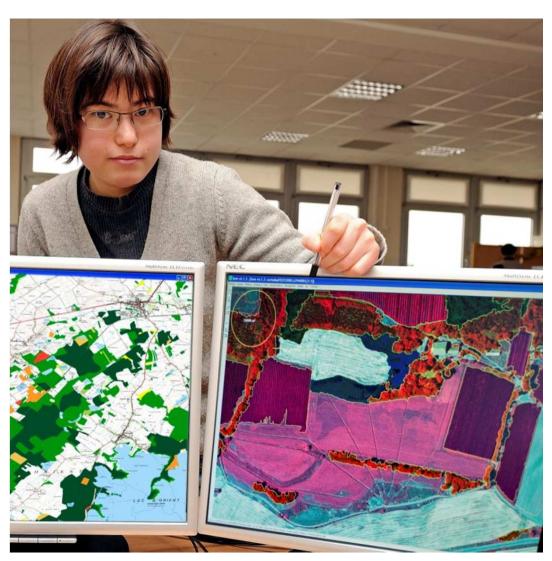
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE





LA VOCATION DE L'IGN (ARTICLE 2)

- Décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol.
- Élaborer et mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales.
- Faire toutes les représentations appropriées, archiver et diffuser les informations correspondantes.





... EN APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Pour l'aménagement du territoire, le développement durable et la protection de l'environnement,
- Pour la défense, la sécurité nationale, la prévention des risques,
- Pour le développement de l'information géographique et de la politique forestière en France et au niveau international.





1° CONCEVOIR ET CONSTITUER UNE INFRASTRUCTURE GÉODÉSIQUE COHÉRENTE AVEC LES SYSTÈMES INTERNATIONAUX...





2° RÉALISER ET RENOUVELER PÉRIODIQUEMENT LA COUVERTURE EN IMAGERIE AÉRIENNE OU SATELLITAIRE DU TERRITOIRE NATIONAL

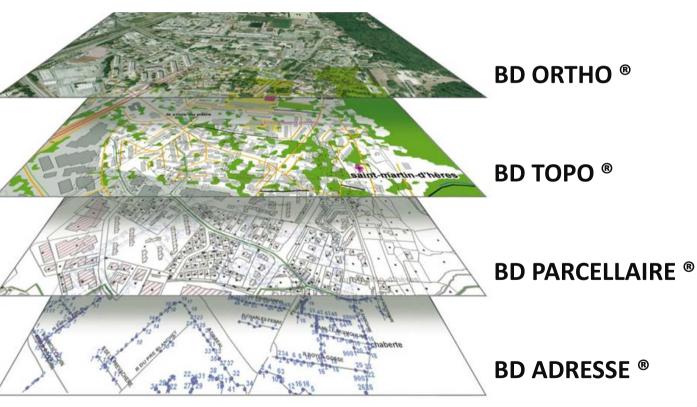




3° Constituer et mettre à jour sur l'ensemble du territoire national le référentiel à grande échelle (RGE), système intégré d'information géographique composé de bases de données numérisées et interopérables

Partenariats pour actualisation et enrichissement

 120 collecteurs de terrain : mise à jour en continu



IGN

4° CONSTITUER ET METTRE À JOUR LES BASES DE DONNÉES RELATIVES AUX RESSOURCES ET AUX MILIEUX FORESTIERS, AINSI QU'UN RÉFÉRENTIEL GÉOGRAPHIQUE DES ESSENCES FORESTIÈRES



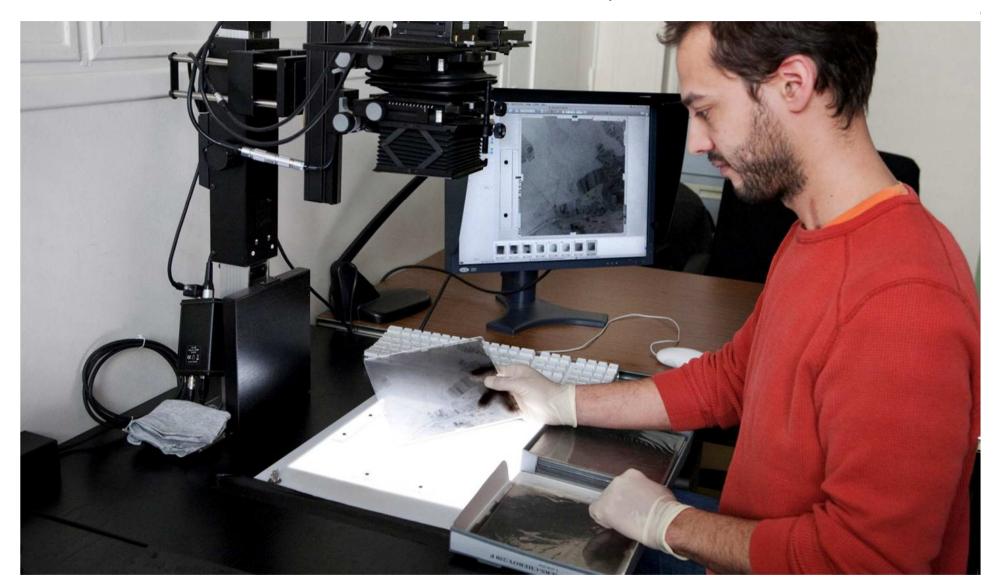


5° METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'OBSERVATION ET DE SURVEILLANCE DES ÉCOSYSTÈMES





6° GÉRER LA DOCUMENTATION DÉPOSÉE À LA PHOTOTHÈQUE NATIONALE





10°METTRE EN PLACE ET ADMINISTRER LE GÉOPORTAIL, 7° DIFFUSER LES BASES DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET FORESTIÈRES AINSI QUE LES FONDS CARTOGRAPHIQUES

? Format numérique









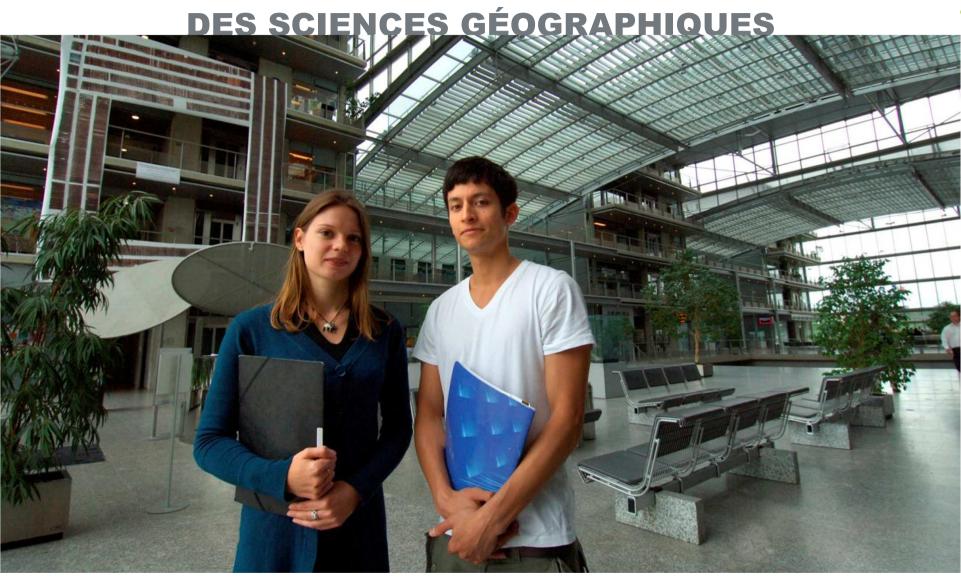
9 Format papier



8° Fournir les informations contribuant à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques nationales relatives à l'écologie, à l'énergie, à la forêt, à l'aménagement du territoire, à la prévention du changement climatique et à l'adaptation à ce changement



11° DIRIGER LES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE NATIONALE



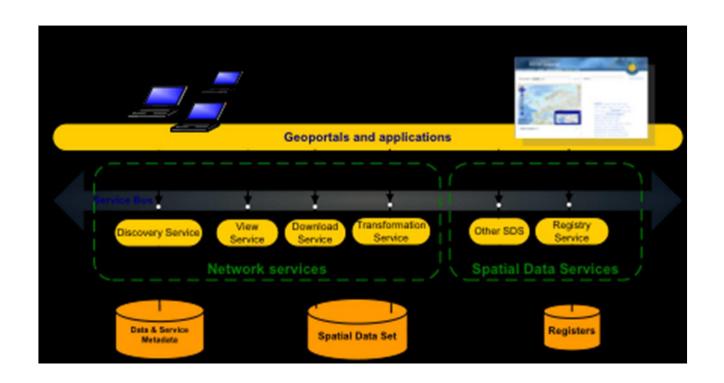


12° MENER DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT





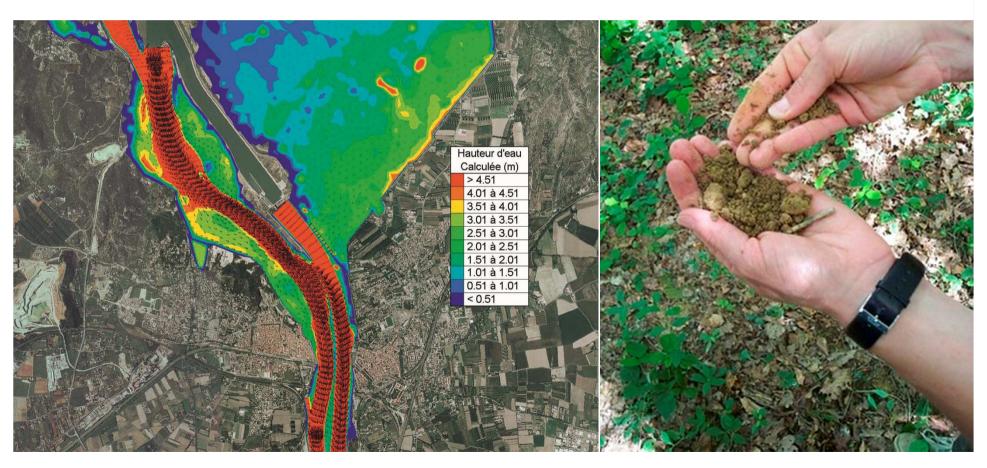
13°NORMALISATION DE L'INFRASTRUCTURE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL 9° APPUI AU MTES POUR LE CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE



16



A titre complémentaire l'IGN peut concevoir et commercialiser tout produit ou service à partir de données recueillies ou de savoir-faire acquis dans le cadre de ses missions de service public





IMPLANTATIONS



- Site principal
 Saint-Mandé
- Directions

 interrégionales
 Bordeaux
 Nantes
 Nancy
 Lyon
 Aix-en-Provence
 et direction régionale
 Ile-de-France

ZONES D'ACTION DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES



CHIFFRES CLÉS



1500 équivalents temps plein

5 laboratoires de recherche



5 directions interrégionales (55 à 70 agents chacune)

1 unité spécialisée en imagerie satellitaire (Toulouse)



- m

1 service de l'imagerie et de l'aéronautique

150 M€ de budget



20



